

Qualification Départementale de Seine Maritime Championnat de France des jeunes

Du mardi 22 au jeudi 24 octobre 2019
à Gournay-en-Bray

RÈGLEMENT DU TOURNOI



Article 1 : Organisation

Le comité départemental de Seine-Maritime des Échecs a confié l'organisation du Championnat Départemental Jeunes 2019-2020 à l'Échiquier du pays de Bray.

Pour le département, ce championnat est ouvert :

- Aux licenciés A ou B pour les catégories U8 et U10.
- Aux licenciés A pour les catégories U12 à U20.

Cette phase départementale doit être un rassemblement de masse.

Le championnat se déroulera du mardi 22 au jeudi 24 octobre 2019.

Les inscriptions seront réalisées par les responsables de clubs auprès de l'organisateur, au plus tard jusqu'au 22 octobre 2019 à 10 heures pour les catégories U12 à U20, et jusqu'au mercredi 23 octobre 2019 à 9h pour les catégories U8 et U10, par fourniture d'une liste comprenant les noms, prénoms, codes fédéraux, dates de naissance, catégories d'âge des participants.

Les participants devront confirmer leur présence par pointage auprès de l'organisateur avant 12h30 le mardi 22 octobre pour les catégories U20 à U12, et avant 9h30 le mercredi 23 octobre pour les catégories U10 et U8. A défaut d'inscription ou de pointage dans les délais, les participants seront appariés à la deuxième ronde.

Article 2 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018

L'article A4 de l'Annexe A du Livre de l'Arbitre s'appliquera durant l'ensemble de la compétition, à l'exclusion de l'article A3.

Article 3 : Championnat féminin.

Au sein de chaque catégorie d'âge sont organisés un tournoi mixte et un tournoi réservé aux féminines.

Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, l'organisateur se réserve le droit de regrouper l'ensemble des joueurs et joueuses au sein d'un seul tournoi mixte en fonction du nombre de participants. Si le nombre de participants pour les catégories U20 et U18 s'avère insuffisant, les tournois mixtes de ces catégories seront fusionnés.

Article 4 : Championnat U18 et U20

Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, si le nombre de participants pour les catégories U18 et U20 s'avère insuffisant, les tournois mixtes de ces catégories seront fusionnés.

Article 5 : Appariement

Au sein de chaque tournoi, le mode d'appariement est déterminé en fonction du nombre de participants :

- A partir de 9 joueurs, le tournoi sera organisé en 7 rondes au système suisse.
- En-dessous de 9 joueurs, le tournoi sera organisé au format "toutes rondes". Dans ce cas, si plusieurs joueurs appartiennent au même club, les appariements seront dirigés, si possible, de sorte que ces joueurs ne se rencontrent pas lors des deux dernières rondes.

Article 6 : Horaires de jeu

Catégories U12 à U20 :	Catégories U8 et U10 :
Mardi 22/10 10h : Clôture des inscriptions 12h30 : Clôture du pointage 14h : Début de la ronde 1 17h30 : Début de la ronde 2	
Mercredi 23/10 10h : Début de la ronde 3 14h : Début de la ronde 4 17h30 : Début de la ronde 5	Mercredi 23/10 9h : Clôture des inscriptions 9h30 : Clôture du pointage 10h : Début de la ronde 1 14h : Début de la ronde 2 16h : Début de la ronde 3
Jeudi 24/10 9h30 : Début de la ronde 6 13h30 : Début de la ronde 7	Jeudi 23/10 9h30 : Début de la ronde 4 11h00 : Début de la ronde 5 13h30 : Début de la ronde 6 15h30 : Début de la ronde 7
Jeudi 24/10 : 17h30 à 18h30 : Remise des prix	

Article 7 : Cadences

Les parties des catégories U8 et U10 seront disputées à la cadence de 30'+10"

Les parties des catégories U12 à U20 seront disputées à la cadence 60'+30"

Article 8 : Classement

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (défaite = 0 pt, nulle = 0,5 pt et victoire = 1pt). Sont proclamés respectivement champion et vice-champion de Seine-Maritime les premier et deuxième de chaque tournoi de chaque catégorie.

En cas d'égalité, les départages suivants seront utilisés, par ordre de priorité :

- Pour les tournois au système suisse, buchholz tronqué d'abord, cumulatif ensuite, performance enfin.
- Pour les tournois "toutes rondes", confrontation directe d'abord, sonneborn-berger ensuite, nombre de victoires, et enfin âge au bénéfice du plus jeune.

Sont qualifiés pour les championnats régionaux les participants ayant obtenu la moitié des points + ½ (par exemple au moins 4 points sur 7). Pour chaque catégorie, le niveau de point requis pour la qualification pourra être abaissé, pour approcher au plus près, les quotas attendus par catégorie

Article 9 : Droits d'inscription et prix

Droits d'inscription : 10€ sur place

Prix : une coupe récompensera le premier de chaque tournoi de chaque catégorie.

Un lot sera remis à chaque participant

Article 10 : Comportement des joueurs

Ci-après l'aire de jeu est considérée comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur.

- Il est interdit de fumer dans la zone de jeu. La zone fumeur est située à l'extérieur.
- Il est interdit d'analyser/blitzer dans la zone jeu.
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre, de même qu'un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu.
- Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans l'espace de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur. L'arbitre peut exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 du livre de l'arbitre.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du Ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

Article 11 : Nullité par accord mutuel

Il est rappelé que les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la Fide. A ce titre, une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 12 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier plus de 30 minutes après le début de la ronde perdra la partie. Si aucun joueur n'est présent au début de la partie, le joueur qui a les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée.

Article 13 : Commission d'appel

Une commission d'appel sera constituée au début des championnats. Elle sera composée de :

- Un représentant du corps arbitral en charge du tournoi
- Le président du comité départemental 76 ou son représentant
- Un membre du comité d'organisation

Aucun membre de la commission d'appel ne peut délibérer sur une question le concernant ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives. Toute contestation d'une décision de l'arbitre doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée. Le litige est alors traité par la commission d'appel.

Article 14 : Arbitrage

Organisation : Echiquier du pays de Bray

Organisateur : Hacout Michel

Arbitre principal : Coiffait Casimir

Arbitres assistants :

Article 15 : Consignes à l'attention des participants et des spectateurs

Les joueurs devront avoir une attitude convenable.

Les joueurs devront éviter toute discussion pouvant paraître suspecte pendant les parties.

Les parents et accompagnateurs devront s'installer en dehors de l'aire de jeu. Seuls les arbitres, les membres de l'organisation et les joueurs seront admis dans l'aire de jeu.

L'arbitre principal du tournoi
Casimir COIFFAIT

L'organisateur
Michel HACOUT